



**HAL**  
open science

## Edito : Au Chili "la calle ne se calla"

Hubert Alcaraz

► **To cite this version:**

| Hubert Alcaraz. Edito : Au Chili "la calle ne se calla". 2022, pp.1-5. hal-03976530

**HAL Id: hal-03976530**

**<https://univ-pau.hal.science/hal-03976530v1>**

Submitted on 7 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Au Chili « la calle no se calla »

62 %, soit 7,8 millions de votes défavorables ! Les chiffres sont sans appel, le rejet est massif, la défaite écrasante. Le 4 septembre dernier, à l'occasion du référendum sur la réforme constitutionnelle, une large majorité des Chiliens a clairement dit « non » à la nouvelle Constitution qui lui était proposée. Même les prévisions les plus pessimistes n'anticipaient pas un tel échec. Le « non » l'a emporté aisément, dans toutes les régions du pays. Même Santiago de Chile, la capitale du pays, qui fut un bastion clef de la victoire de Gabriel Boric lors des élections présidentielles de décembre dernier, a rejeté ce texte avec 55 % des votes. Et la surprise, autant que l'extraordinaire, ne s'arrêtent pas là puisque le nombre de voix exprimées est le plus élevé jamais enregistré. Mais, les chiffres, et avec eux le record, doivent être relativisés. Ici, parce que, pour la première fois de l'histoire du Chili, le vote était obligatoire et l'inscription sur les listes électorales automatique. 85 % des électeurs chiliens se sont, ainsi, déplacés aux urnes. Là, c'est-à-dire sur l'évolution dans le temps des votes favorables aux changements, qu'ils soient de forme ou de fond, la mise à distance est également utile.

Avant d'y venir, reconnaissons que ce résultat représente un coup très dur pour le gouvernement de Gabriel Boric, le jeune président de la République issu de la gauche radicale, qui avait beaucoup misé sur un triomphe du « oui ». Dans la nuit du dimanche 4 septembre, dans une allocution depuis le palais de *La Moneda*, il a, d'ailleurs, annoncé la réunion dès le lendemain du Parlement « afin d'avancer le plus rapidement possible vers un nouveau processus constituant ». Reconnaisant la défaite, il a promis de « construire conjointement avec le Congrès et la société civile une nouvelle voie constitutionnelle », pour écouter la « voix du peuple ». Car le processus constituant ne s'arrête pas. Même très affaibli, il doit être poursuivi et il revient à l'exécutif de le faire vivre et de fixer une nouvelle feuille de route.

Au-delà du constat, comment expliquer un tel résultat ? La nouvelle Constitution devait être la réponse institutionnelle, le nouveau pacte politique et social proposé au Chili pour tenter de mettre fin à l'« *estallido social* », cette période de troubles et de soulèvements populaires survenus à partir d'octobre 2019 pour dénoncer les inégalités sociales béantes dont souffre le pays. A peine trois ans plus tard, la rue a de nouveau fait entendre sa voix pour dire que le texte proposé n'était pas la réponse attendue ou, peut-être même, plus radicalement, que la réforme constitutionnelle n'était pas – à elle seule ? - la bonne réponse au(x) malaise(s). De ce point de vue, l'atmosphère d'agitation qui a fait suite à la flambée sociale de 2019 a nourri une volonté de changements profonds qui ont eux-mêmes alimenté, sur le fond, le texte constitutionnel et, sur la forme, ses modalités d'élaboration. Ainsi, le choix a-t-il été fait, par 78 % de votes favorables, le 25 octobre 2020 de recourir à une convention constitutionnelle, c'est-à-dire à une assemblée constituante, élue directement par le peuple et chargée d'élaborer la future *Magna Carta*. Rédigé par une assemblée totalement paritaire, ce texte a, d'abord, bénéficié d'un large soutien, sur lequel il a entendu s'appuyer pour mettre l'accent, notamment, sur la parité de genre ou l'écologie. Mais sa bonne étoile a peu à peu pâli au fur et à mesure que la *Convención Constitucional* perdait la confiance des Chiliens et que grandissait la peur, dans une partie de la population, d'une remise en cause du *status quo social*.

A cet égard, le centre et le centre droit ont été très critiqués à l'égard de certains comportements de la convention elle-même et d'un texte constitutionnel surdimensionné comptant finalement 388 articles. Par des dispositions remarquables, telles que la définition d'un État social et démocratique et l'incorporation de nouveaux droits économiques et sociaux, le projet entendait garantir l'« égalité réelle » entre les hommes et les femmes dans divers domaines mais aussi les droits de la nature. Il contient, cependant, également des dispositions moins consensuelles qui ont divisé la société chilienne. C'est particulièrement la crainte, à l'avenir, d'une rupture d'égalité des citoyens devant la loi, puisqu'une différence pourrait s'établir entre les Chiliens et les « peuples et nations autochtones » originaires dont le texte reconnaît la « préexistence », tandis que l'article 1 du nouveau texte consacre le caractère « plurinational, interculturel, régional et écologique » du Chili.

Les droits des « peuples et nations autochtones préexistants » et la reconnaissance de droits spécifiques à leur bénéfice, dans un pays où 13 % de la population se reconnaît comme tels, ont été l'une des questions les plus âprement débattues, tant lors de la rédaction du projet de Constitution que lors de la campagne du référendum du 4 septembre, bousculant et effrayant une société largement conservatrice. D'autant plus que cette question, surgie récemment sur la scène publique au Chili, n'était pas au centre des manifestations de l'*estallido* de 2019. De la même façon, consacrer le caractère social d'un État qui, jusqu'alors, a été essentiellement et depuis longtemps ultra-libéral, a enflammé l'opposition de ceux qui redoutent une évolution sur l'exemple du Venezuela ou de la Bolivie.

Les détracteurs du texte, dont certaines voix importantes du centre droit, n'ont pas manqué de le souligner. S'il s'est bien gardé d'indiquer le sens de son vote, l'ex-président de gauche Ricardo Lagos (2000-2006) a mis en garde à l'égard d'un exercice qui ne consistait, selon lui, qu'en une expression de haine. De son côté, l'ancien président de droite Sebastián Piñera a aussi vivement critiqué le texte, alors que l'ancien président démocrate-chrétien Eduardo Frei (1994-2000), l'un des héritiers de la *Concertación*, a, quant à lui, clairement voté contre le texte. Seule la socialiste Michelle Bachelet, présidente à deux reprises, a ouvertement fait campagne en faveur du « oui ». Selon elle, certaines questions, telles que l'égalité, la participation, la protection de l'environnement ou « les droits de toutes et de tous », ne peuvent pas connaître de retour en arrière.

Aux maladroites et aux scandales qui ont émaillé la vie de l'assemblée constituante elle-même, dont le prestige a rapidement décliné, s'ajoutent un défaut radical de pédagogie et de communication à l'égard des électeurs. Au titre des premières, rappelons qu'en février dernier, c'est-à-dire moins de cinq mois avant la fin de ses travaux et de sa dissolution, non seulement la Convention devait encore examiner 1 275 propositions, dont certaines particulièrement discutées ou discutables, tel l'amendement présenté par un groupe de 8 élus afin de supprimer les trois pouvoirs de l'État pour les remplacer par une « assemblée plurinationale des travailleuses, des travailleurs et des peuples ». Au titre des seconds, à l'intérieur de l'organe, certains élus blâmaient la complaisance, les excès, voire le manque de dignité dans le fonctionnement de l'institution, allant parfois jusqu'à renoncer à leur mandat. Le lien avec les citoyens, quant à lui, initialement promis avec la participation des citoyens à la rédaction du texte, n'a guère prospéré et s'est avéré assez artificiel. Tout un ensemble de facteurs qui ont, logiquement, provoqué une forte polarisation autour de questions aussi sensibles que la plurinationalité ou la modification de l'équilibre des pouvoirs. Le texte proposé se voyait, peu à peu, stigmatisé pour son radicalisme supposé, repoussant dans le même temps les éléments les plus modérés de l'électorat chilien. Le résultat du 4 septembre illustre, d'ailleurs, le désenchantement face à un texte qui n'a pas su faire la preuve de la maturité que l'on est en droit d'attendre des lois fondamentales.

Mais, tout n'est pas lié au texte et à son auteur. Comme on pouvait le craindre, le référendum s'est aussi converti en une consultation sur le gouvernement puisque ce dernier s'est très fortement investi dans la promotion du texte et en faveur de son adoption. Certains ont voulu y voir un plébiscite contre l'exécutif chilien et son jeune dirigeant. Mais il faut alors revenir sur les chiffres et prendre leur juste mesure. En effet, le corps électoral a, à l'occasion du référendum du 4 septembre, été profondément renouvelé par l'institution du vote obligatoire. La vérité des chiffres est, encore une fois, éclairante. Ainsi, le référendum d'octobre 2020, dit « *de entrada* » car déclenchant le processus, avait-il réuni 78 % de votes favorables à un changement de Constitution. Mais ces 78 % ne représentaient que 5,8 millions d'électeurs, là où le corps électoral en comptait déjà 15 millions. Le 4 septembre 2022, avec le vote obligatoire, ce sont, cette fois, un peu plus de 12,7 millions d'électeurs qui se sont déplacés. Or, parmi ceux-ci, 4,8 millions ont voté en faveur du projet de Constitution, mettant en lumière la cohésion et la constance des partisans du processus constitutionnel, malgré une certaine érosion. Au demeurant, ces chiffres sont cohérents avec ceux qui ont porté Gabriel Boric au pouvoir, puisqu'il a, quant à lui, été élu au second tour des élections présidentielles en décembre 2021 avec 4,6 millions de votes en sa faveur. Contrairement à ce qu'essaie de faire croire l'extrême droite chilienne, il ne s'agit pas, bien au contraire, d'un échec du système démocratique.

Mais c'est alors poser la question de ce que devra être la suite. Les secteurs modérés de la droite et de la gauche, victorieux lors du plébiscite du 4 septembre, doivent désormais respecter la décision populaire d'octobre 2020 qui s'est exprimée en faveur d'un changement de Constitution. En d'autres termes la Constitution actuelle, rédigée durant la dictature du général Pinochet et à son intention, entrée en vigueur en 1980 et fortement amendée depuis, doit être enterrée. Néanmoins, du centre-droit à la gauche, la tendance en faveur du rejet a été très large parce que très transversale et, de ce point de vue, l'ampleur du refus donne à ces secteurs les moyens de peser considérablement sur le débat et, pourquoi pas, d'imposer leurs conceptions. Ce sont les éléments les plus controversés du texte rejeté, tels que la reconnaissance du Chili comme un État plurinationnel ou la disparition du Sénat, qui feront aussi l'objet de toute leur attention. Le temps est compté. Les forces qui ont déclenché le processus constituant comme réponse à la crise sociale demeurent vivaces, à l'image du risque de nouveaux revers.

Boric entend recevoir les forces politiques et citoyennes qui ont fait campagne en faveur du rejet du projet de texte constitutionnel. Il s'agit de montrer que le triomphe d'aujourd'hui n'est pas celui de la droite. S'ouvre un nouveau cycle, dont le président Boric a déjà pris la tête. En faisant intervenir le Parlement à ses côtés, il espère « dépersonnaliser » le débat et permettre ainsi une meilleure adhésion au projet de réforme constitutionnelle. Parmi les éléments de nature à relancer le cours de la réforme, beaucoup mentionnent le retour à des formes de négociation plus traditionnelles, par le biais des partis politiques et des procédés de démocratie représentative, en même temps qu'un travail portant plus sur le fond – le futur texte constitutionnel – que sur la forme – recours à une assemblée constituante paritaire -. Toutefois, le président a, d'ores et déjà, également remanié son cabinet afin de lancer un signal et, selon ses propres termes, « affronter cette nouvelle période avec une vigueur renouvelée ». Il sacrifie, ainsi, deux de ses proches pour s'ouvrir au centre-gauche traditionnel et à des personnalités reconnues de la transition démocratique : la ministre de l'Intérieur, Izkia Siches, et Giorgio Jackson, secrétaire de la Présidence, quittent leur poste pour être remplacés, respectivement par Carolina Tohá et Ana Lya Uriarte. Ce tournant vers le centre et la modération est aussi une main tendue aux secteurs les plus modérés qui ont longtemps soutenu l'exécutif, espérant de cette façon renforcer la coalition de la majorité.

Le débat désormais porte sur la manière de parvenir à ce texte intégrateur que tous réclament. Après l'échec du pari en faveur d'une convention dominée par la gauche et des citoyens indépendants de toutes tendances, le processus revient dans le giron de la politique traditionnelle, au sein de laquelle les positions sont plutôt équilibrées. En effet, la victoire du « non » est aussi celle de la modération. L'opposition au projet de nouvelle constitution a été portée par des groupes de centre-gauche organisés en dehors des structures traditionnelles des partis, mais aussi par les partis traditionnels de droite et, surtout, par de grandes masses d'électeurs qui ne s'identifient pas au personnel politique. A ce stade, rien ne dit qu'il y aura une nouvelle consultation pour définir une nouvelle procédure ou qu'une nouvelle convention sera directement convoquée. Les règles d'élection de celle-ci ne seraient alors, sans doute, pas les mêmes que lors du processus précédent, ni du point de vue du nombre de membres (155 membres), ni de la période de travail (la convention a travaillé entre juillet 2021 et juillet 2022), ni de sa composition. Sur ce dernier point, il y aura certainement des discussions à propos des 17 sièges réservés aux peuples autochtones ; le maintien d'une composition paritaire entre les hommes et les femmes paraît, quant à lui, faire l'objet d'un plus large consensus. Évidemment, le résultat du référendum du 4 septembre, comme le devenir du processus constituant, ne peuvent pas être détachés de la question du rapport que les Chiliens entretiennent avec leur passé, et en particulier avec la période de la dictature de Pinochet. Il y a, dans le même temps, d'un côté, la volonté exprimée de rompre avec la mémoire de Pinochet et le néolibéralisme et, de l'autre, le rejet du nouveau texte constitutionnel qui semble nier le lien entre le changement de Constitution et le souvenir de la dictature. La rue a repris la parole et n'entend pas se taire. **H. A.**

Marges

L'*estallido social* désigne une série de manifestations et d'émeutes massives, partant de Santiago et s'étendant à toutes les régions du Chili, entre octobre 2019 et mars 2020.

Le *Plebiscito Nacional 2020*, référendum tenu le 25 octobre 2020, se prononce en faveur de l'élaboration d'une nouvelle Constitution, afin de remplacer la Constitution actuelle, entrée en vigueur en 1980 durant la dictature militaire d'Augusto Pinochet.

Le référendum du 25 octobre 2020 charge une convention constitutionnelle, composée paritairement de femmes et d'hommes et élue en mai 2021, de rédiger la future Constitution.

Le 4 septembre 2022, par référendum, 62 % des Chiliens ont repoussé le texte préparé par la convention.